

Extrait d'acte de naissance

Prestations en espèce (assurance maladie)

Définition de glossaire

Mis à jour le 28 juin 2016 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Destinées à compenser la perte de salaire suite à un arrêt de travail

- [Code de la sécurité sociale : articles R313-1 à R313-17](#)



**Mairie
de Nargis**

1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr